



Liste de Contrôle de la FS Canadienne



SECTION 1 - Renseignements sur le produit

Identificateur du Produit: Zynolyte Super Metal Coatings

Z160 Chrome Z170 Gold
Z165 Copper Z175 Brass

Utilisation du Produit: La peinture décorative

Nom du fabricant: Aervoe Industries Inc.

Adresse: 1100 Mark Circle, Gardnerville, NV 89410

Téléphone d'urgence: 1-800-424-9300

Préparation Date: Février 15, 2011

SECTION 2 - Ingrédients dangereux

Ingrédients dangereux	Poids %	Numéro CAS	LD ₅₀ de l'ingrédient (espèces & voies)	LC ₅₀ de l'ingrédient (espèces)
Propane	10 - 30	74-98-6	N / AV	N / AV
Xylene	7 - 13	1330-20-7	4300 mg / kg (Rat-Oral)	6700 ppm / 4 hr (Rat)
n-Butane	7 - 13	106-97-8	N / AV	N / AV
Isobutane	3 - 7	75-28-5	N / AV	57 pph / 15 min (Rat)
Z160 also Contains:				
Hexane	20 - 30	110-54-3	2870 mg / kg (Rat-Oral)	N / AV
p-Chlorobenzotrifluoride	5 - 15	98-56-6	11500 mg / kg (Mouse-Oral)	20 g / m ³ (Mouse)
Z165, Z170 & Z175 also Contains:				
Cyclohexane	15 - 25	110-82-7	> 5 g / kg (Rat-Oral)	N / AV
Acetone	7 - 13	67-64-1	5800 mg / kg (Rat-Oral)	21000 ppm / 8 hr (Rat)

SECTION 3 - Données physiques

Etat physique: Aérosol Gravité spécifique: 0.8 Taux d'évaporation: Plus rapide que l'acétal Butylique
Point d'ébullition: N / AP Point de congélation: N / AV pH: N / AP
Densité de la vapeur (air = 1): plus que l'air Pression de la vapeur (psig): de 30 - à 40
Odeur et apparence: Odeur d'hydrocarbure / Liquide opaque Seuil d'odeur(ppm): N / AV
Coefficient de répartition eau/huile: N / AV

SECTION 4 - Données sur l'incendie et l'explosion

Inflammabilité: Oui - Aérosol inflammable en cas de contact avec des étincelles, une flamme ou un exposition sous très haute température.

Moyens d'extinction: *Extincteur* - dioxyde de carbone, mousse, produit chimique sec. *Précaution contre l'incendie* - traiter le produit comme un cylindre à gaz sous pression. La pression d'un container fermé peut s'intensifier sous l'exposition de haute température. Arroser d'eau froide pour atténuer et éviter l'intensification de la pression. En cas d'incendie utiliser des masques à oxygène.

Point d'éclair: < 0° F (-18° C) Méthode utilisée: Estimation

Seuil minimal d'inflammabilité: 1.0%

Seuil maximal d'inflammabilité: 13.0%

Température d'auto-inflammabilité: N / AV

Produits de combustion dangereuse: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs: Néant

Données sur l'explosion - Sensibilité aux décharges électrostatiques: Néant

SECTION 5 - Données sur la réactivité

Stabilité chimique: Stable
Conditions et réactivités: Néant

Incompatibilité avec d'autres substances: Oxydants forts
Produits de décomposition dangereuse: Néant

NOTE: N / AP = Non applicable N / AV = Non disponible

SECTION 6 - Propriétés toxicologiques

Principales voies d'administration: Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation

Effets d'exposition aiguë au produit:

Contact avec la peau - Irritation.

Contact avec les yeux - Irritation.

Inhalation - Irritation. Peut donner le vertige, maux de tête et/ou mal de tête.

Effets d'exposition chronique au produit: Dermatite.

Limites d'exposition (TLV):

Propane 2500 ppm TWA - ACGIH 2005
Xylene 100 ppm TWA and 150 ppm STEL - ACGIH 2005
n-Butane 800 ppm TWA - ACGIH 2005
Isobutane N / AV - ACGIH 2005
Hexane 50 ppm TWA (Skin) - ACGIH 2005
p-Chlorobenzotrifluoride N / AV - ACGIH 2003
Cyclohexane 300 ppm TWA - ACGIH 2005
Acetone 500 ppm TWA and 750 ppm STEL - ACGIH 2005

Irritation: La peau, les yeux et les voies respiratoires.

Sensibilité: N / AV

Cancérogénicité: Le produit n'a pas été cité comme une substance cancérogène humaine par IARC, ACGIH, NTP ou OSHA.

Effets de reproduction toxique: N / AV Tératogénicité: N / AV Mutagénicité: N / AV Produits synergiques: N / AV

SECTION 7 - Mesures préventives

Equipements de protection personnelle (PPE):

Gants - Oui Masque respiratoire - Oui Lunettes de protection - Oui Chaussures de protection - Non Vêtements - Non Autres - Non

Protection de la peau - Les gants à résistance chimique tels que les gants en caoutchouc de Néoprène ou de Nitrile.

Protection respiratoire - Dans un environnement peu ventilé, utiliser un NIOSH approuvé comme Respirateur à Vapeur Organique de Cartridge.

Pour une concentration au-dessus du TLV (comme défini dans la section 6), utiliser un respirateur équipé d'air positif.

Protection des yeux - Verres de sûreté ou lunettes.

Contrôles d'ingénieries: Une ventilation générale pour maintenir la limite d'exposition au produit au-dessous du TLV comme défini dans la section 6.

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement: Enlever toutes sources d'allumage. Aérer le secteur. Empêcher le produit d'atteindre une source d'eau. Utiliser un matériel inerte absorbant et des outils non-étincelants.

Méthodes d'élimination: En accord avec les régulations locales, étatiques/provinciales ou territoriales et fédérales. Ne pas brûler des containers fermés.

Méthodes et équipements pour la manutention: Ne pas utiliser le produit près d'une source de chaleur, des étincelles ou d'une flamme. Utiliser PPE comme défini dans la section 7.

Condition d'entreposage: Ne pas entroposer près d'une source de chaleur, des étincelles, d'une flamme ou dans un endroit où la température dépasse 120°F (49°C).

Renseignements spéciaux en matière d'expédition: Commodité pour usagers ORM-D.

SECTION 8 - Premiers soins

Inhalation: Déplacer de la source d'exposition, consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion: Ne pas provoquer le vomissement. Boire beaucoup d'eau, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver la surface affectée avec le savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés, consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes, consulter un médecin si l'irritation persiste.

SECTION 9 - Renseignements sur l'élaboration

Elaborer par: Département technique

Numéro de téléphone: 775-783-3100

Date de préparation: 2-15-2011

LES INFORMATIONS CONTENUES ICI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRECISES, SANS ETRE GARANTIES.
CE CONSEIL D'UTILISATION NE CONSTITUE PAS UNE SPECIFICATION LEGALE DU PRODUIT.